



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 10 décembre 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, David Morin, greffier, Jocelyn Cardinal, directeur de l'ingénierie ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Est absent, monsieur Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 14-12-10-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-12-10-02

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2014 : ADOPTION

CA 14-12-10-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2014, en corrigeant au point 1, le nom de la municipalité de Saint-Polycarpe par Saint-Télesphore.

Proposition adoptée.

3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2104 : ADOPTION

CA 14-12-10-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon prend son siège à 13 h 05.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



CA 14-12-10-05

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 14-12-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-12-10, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1. UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES : GALA DES AGRISTARS 2015 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Monsieur le directeur général informe les membres d'une demande d'aide financière reçue de la part de l'Union des producteurs agricoles pour le gala des Agristars 2015. Après analyse, les membres ne donneront pas suite à la demande.

5.1.3.2. ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ-DES-JEUNES : PROJET « AU GRÉ DES VENTS » : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Monsieur le directeur général informe les membres d'une demande d'aide financière reçue de la part de l'École secondaire Cité-des-Jeunes pour le projet « Au gré des vents ». Après analyse, les membres ne donneront pas suite à la demande.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU TRIBUTAIRE NATUREL DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN : AUTORISATION D'EFFECTUER DES ANALYSES DE SOLS

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT la résolution CA 14-05-14-11 de la MRC autorisant l'entretien et l'aménagement du Tributaire naturel de la rivière Quinchien, à proximité de Nouvelle Autoroute 30 S.E.N.C. afin de rétablir l'écoulement normal des eaux du cours d'eau exutoire à leurs fossés, pour un budget ne dépassant pas vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la MRC est actuellement en processus de demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour réaliser ces travaux d'entretien puisque le cours d'eau n'a jamais été aménagé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous demande d'effectuer des analyses de sols pour nous conformer à la Politique de protection des sols et de réhabilitation des sols contaminés pour émettre le certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des sols demandée est estimée à deux mille sept cents dollars (2 700 \$) plus taxes et que cette somme n'était pas prévue à l'estimation budgétaire initiale autorisée;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'il faut ajuster les sommes nécessaires au poste budgétaire 02 46002 419 dans le bassin numéro 7 représentant les municipalités des Cèdres, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion, puisque ces analyses n'étaient pas prévues au budget 2014;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-12-10-06

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à *Groupe ABS* au montant de deux mille sept cents dollars (2 700 \$) plus taxes pour procéder à l'analyse des sols dans le cadre des travaux d'entretien du Tributaire naturel de la rivière Quinchien et **d'affecter** les sommes nécessaires au poste budgétaire 02 46002 419 dans le bassin numéro 7 représentant les municipalités des Cèdres, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

5.2.2. INSPECTEUR RÉGIONAL AUX COURS D'EAU : NOMINATION

VU les articles 104, 105 et 107 de la *Loi sur les Compétences municipales*;

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

VU l'article 17 du règlement 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de nommer un inspecteur régional pour l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT la résolution 09-03-11-16 nommant des fonctionnaires de la MRC à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des inspecteurs régionaux aux cours d'eau suite aux changements organisationnels;

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, sera en congé de maternité et parental;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-12-10-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de nommer** messieurs Samuel Pépin, agent de développement en environnement, Cédric Marceau, spécialiste en géomatique, Jocelyn Cardinal, directeur de l'ingénierie, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et madame Mylène Blais, directrice générale adjointe, tous les cinq à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau.

Proposition adoptée.

5.2.3. ENTENTE DE PARTAGE DE DONNÉES AVEC L'UNIVERSITÉ MCGILL DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE DE LA CHAIRE *LIBER ERO* TOUCHANT LE PATRIMOINE NATUREL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'une équipe de chercheurs de l'Université McGill fera une étude sur les actions de développement durable adaptées à un territoire et que le secteur choisi est celui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (partie CMM);

CONSIDÉRANT la demande de la Chaire *Liber Ero* de l'Université McGill pour l'utilisation des données géomatiques contenues dans JMap dans le cadre de son étude;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'étude seront transmis à la MRC et serviront dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-12-10-08

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'autoriser** la MRC à conclure une entente de partage des données avec



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

l'Université McGill dans le cadre d'une étude de la Chaire *Liber Ero* pour un projet portant sur les actions de développement durable adaptées à un territoire.

Proposition adoptée.

5.2.4. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : ENTENTE DE SERVICE AVEC SECURITAS CANADA : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Securitas Canada* reçue en date du 4 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12003 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Securitas Canada* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 au taux de vingt-trois dollars et quarante-cinq cents (23,45 \$) de l'heure en fonction des besoins de la cour municipale régionale, et ce, pour un montant maximum de quinze mille dollars (15 000 \$) et **d'autoriser** messieurs le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. STAGIAIRE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

Monsieur le préfet accueille l'agente de développement en environnement, madame Anne Fortier, concernant ce point.

CONSIDÉRANT les besoins en environnement;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et la période de recrutement des stages universitaires pour l'hiver 2015 qui se déroule en automne 2014;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 45230 141 pour l'année 2015 à 100 %;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Louis-Philippe Cyr, à titre de stagiaire en gestion des matières résiduelles, d'une durée de quinze (15) semaines, du 5 janvier 2015 au 17 avril 2015, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

CA 14-12-10-09

CA 14-12-10-10



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

11.1.1.2. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-218 ET 1605-01

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-218 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés dans la zone A-827;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1605-01 a pour objet la modification du Règlement numéro 1605 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel de vingt et un millions deux cent mille dollars (21 200 000 \$);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-218 et 1605-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-12-10-12

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-218 et 1605-01 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.2. DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC : AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'URGENCE POUR LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la Municipalité des Cèdres à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'aménager une voie d'urgence dans la zone agricole décrétee;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise plus précisément l'aliénation en sa faveur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie d'environ 790,35 m² constituée d'une partie du lot 2 045 903 sur le territoire de la municipalité afin d'effectuer des travaux d'aménagement d'une voie d'urgence reliant les rues Bissonnette et Daoust;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a fait parvenir une demande d'avis à la MRC le 13 novembre 2014 pour l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande de la Municipalité des Cèdres, et ce, en regard de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole du 8 décembre 2014;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-12-10-13

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de donner** un avis favorable au dossier numéro 408264 quant à la demande de la Municipalité des Cèdres d'aménager une voie d'urgence en zone agricole décrétee, aux conditions suivantes :

- uniquement pour une servitude de passage;
- que l'aménagement de la servitude soit uniquement aux fins de la circulation des véhicules et équipements d'urgence et au déroutement temporaire de la circulation automobile;
- que soient installées deux barrières, une à chaque extrémité;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE – RÈGLEMENTS NUMÉROS 279/01-14 ET 282/04-14

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 279/01-14 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 279-09 afin d'agrandir l'aire d'affectation villageoise (V) et le périmètre d'urbanisation à même une partie de l'aire d'affectation agricole (A) dans le secteur Dalhousie afin d'assurer la concordance au règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 167-13;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 282/04-14 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 282-09 afin d'ajouter l'usage « vente, réparation et entreposage de machinerie agricole » aux usages permis dans la classe d'usage commercial spécial (CB) et de modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone commerciale CB-2 à même la zone résidentielle Ra3 et d'une partie de la zone agricole A3 afin d'assurer la concordance au règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 167-13;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 279/01-14 et 282/04-14 de la municipalité de Saint-Télesphore indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 279/01-14 et 282/04-14 de la municipalité de Saint-Télesphore.

Proposition adoptée.

CA 14-12-10-11

PRÉSENTATION DU PROJET DU PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

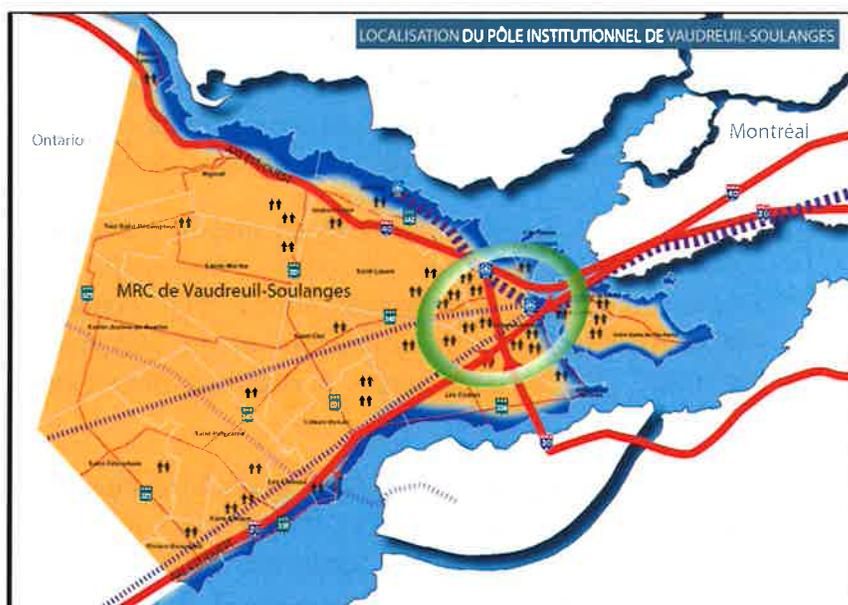
Les enjeux pour l'implantation d'un pôle institutionnel touchent l'ensemble de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Plus la population augmente, plus le déficit d'équipements et de services régionaux augmente de façon considérable. La MRC vise à réduire les déplacements à l'extérieur de son territoire en concentrant les services publics régionaux autour d'un pôle pour mieux desservir sa population. Le concept du pôle institutionnel régional répond à cet objectif et s'articule autour de considérations environnementales, sociales, économiques et culturelles.

En novembre 2013, le gouvernement provincial n'ayant pas encore statué sur l'emplacement du site devant accueillir le futur hôpital du CSSS Vaudreuil-Soulanges, les élus de la MRC ont convenu de rassembler les partenaires des services publics régionaux afin d'établir une stratégie alternative à un pôle concentré sur le site du futur hôpital, soit celle d'un pôle institutionnel divisé en deux secteurs d'activités : un pôle de la santé et un pôle civique et du savoir.

La MRC a donc mis sur pied ce projet alternatif, celui du pôle civique et du savoir. Le projet consiste à déterminer les terrains potentiels pour l'implantation des équipements régionaux relatifs à ce pôle, notamment : les locaux de la MRC, du CLD, du Collège de Valleyfield, de la Cour municipale régionale, de l'UQTR, du Collège Champlain et des services gouvernementaux entre autres. L'implantation de ces services publics régionaux servira de prémices au développement du pôle, localisé dans le secteur du boulevard Harwood.

Les principaux objectifs du projet :

- **Marquer le territoire par une localisation stratégique et par une facture architecturale et environnementale forte;**
- **Améliorer le milieu de vie vivant et bâti; et**
- **Développer le transport collectif et actif.**



À ce jour, la MRC a réalisé plusieurs études dans le cadre de l'implantation de l'hôpital. Elle a également réalisé une étude spécifique pour statuer sur la localisation optimale des équipements du pôle civique et du savoir afin de déterminer les conditions requises favorisant la mise en œuvre du projet. Parmi ceux-ci : le choix du site à privilégier et ce, en lien avec les objectifs du projet de revitalisation du secteur Harwood.

De plus, la MRC prévoit réaliser un avant-projet de plan directeur visant l'implantation du pôle civique et du savoir. Cet avant-projet développera la vision d'aménagement intégré et dictera les actions devant être posées pour la réalisation du pôle dans ce secteur, notamment par :



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- advenant que cette voie d'urgence devienne inutile, qu'il y ait annulation de la servitude;

que la MRC **confirme**, à l'analyse des documents soumis, que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Proposition adoptée.

11.3. PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR HARWOOD : DÉPÔT DU MÉMOIRE DE LA MRC À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Monsieur le spécialiste en géomatique, Cédric Marceau, présente le mémoire concernant le pôle civique et du savoir de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la consultation de la ville de Vaudreuil-Dorion pour le projet de revitalisation du secteur Harwood.

MÉMOIRE DU PÔLE CIVIQUE ET DU SAVOIR DÉPOSÉ À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR HARWOOD

INTRODUCTION

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a été créée en 1982 par la fusion des deux conseils de comté de Vaudreuil et de Soulanges. Cependant, la présence des locaux de la MRC (dans le noyau patrimonial de Vaudreuil) date de la construction de l'édifice du conseil de comté en 1859. À cette époque, l'édifice était également utilisé par la cour de circuit, le bureau d'enregistrement des droits réels et les municipalités de Vaudreuil et de Vaudreuil paroisse. Le 420, avenue Saint-Charles de Vaudreuil-Dorion est aujourd'hui l'un des plus vieux édifices publics du territoire de la MRC.

Depuis, le territoire a beaucoup évolué. La population de Vaudreuil-Soulanges était de 38 000 en 1961, elle est actuellement de 146 000 et nous prévoyons une population de 186 000 en 2031. L'offre en services publics régionaux, pour la population de tout le territoire de la MRC, n'a toutefois pas suivi le développement démographique. L'accès aux services publics pour notre population s'effectue en majeure partie à l'extérieur de notre territoire, notamment en santé et en éducation.

Dans le cadre de ses obligations en matière d'aménagement du territoire, la MRC travaille, depuis l'annonce du projet d'implantation d'un hôpital dans Vaudreuil-Soulanges (2010), au développement d'un concept d'aménagement d'un pôle institutionnel aux fins de concentrer et de développer l'offre en services publics régionaux. Ces services seront accessibles pour toute la population de Vaudreuil-Soulanges.

En parallèle à ces travaux, la MRC est à la recherche d'un terrain pour ses propres besoins de locaux et ceux du Centre local de développement (CLD) avec ses partenaires : le Collège de Valleyfield, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), la Commission scolaire Lester B. Pearson et la Chambre de commerce de Vaudreuil-Soulanges. La localisation actuelle de ces derniers est loin d'être optimale, à l'extrémité d'un parc industriel.

La MRC s'implantera donc dans le pôle institutionnel avec ses partenaires régionaux enclenchant ainsi le démarrage du pôle. La localisation de la MRC doit servir d'exemple et de levier pour les autres organismes publics régionaux et au final, faciliter l'accès aux services publics régionaux notamment par l'utilisation du transport en commun et du transport actif.

Le projet de revitalisation du secteur Harwood de la Ville de Vaudreuil-Dorion constitue un projet d'urbanisme structurant qui s'inscrit parfaitement dans la mise en place d'un pôle institutionnel régional. C'est dans ce contexte que la MRC de Vaudreuil-Soulanges dépose le présent mémoire à la Ville de Vaudreuil-Dorion.



Cette vision s'inscrit notamment dans le contexte métropolitain de planification du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le pôle civique et du savoir permettra d'assurer une localisation optimale des installations qui « [...] permet d'éviter l'éparpillement de l'habitat et des activités et maximise les retombées des investissements publics ». Le PMAD vise aussi à orienter l'urbanisation selon le concept de « *Transit-oriented development* » (TOD) à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre autour des points d'accès au transport collectif, à densifier et à redévelopper les espaces et le cadre bâti existant ainsi qu'à créer des milieux de vie durables. Le pôle civique et du savoir répond à ces orientations du PMAD.

Pour concrétiser cette vision et pour assurer la pérennité de ses investissements, la MRC modifiera son schéma d'aménagement révisé (SAR) afin d'assurer la réalisation du pôle civique et du savoir, mais aussi afin d'éviter l'éparpillement des services civiques et éducatifs sur le territoire. Une fois modifié, le SAR, étant l'outil principal de planification en aménagement du territoire de la MRC, traduira le concept auprès des ministères et des municipalités. En vertu de l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les services gouvernementaux s'adressant à l'ensemble de la population, de nature civique et éducative, devront s'implanter à l'intérieur du pôle. Cette obligation assurera ainsi la localisation stratégique de ces services, permettant de protéger les efforts de planification de la Ville, de maximiser les infrastructures et les services de transport et de consolider véritablement le pôle civique et du savoir. De plus, le développement de la notion de pôle régional est nécessaire dans le cadre de la conformité à l'orientation 10 contenue à l'*Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement*¹.

LES ATTENTES DE LA MRC ENVERS LE PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR HARWOOD

Suite à sa participation aux consultations publiques, la MRC adhère à la vision du projet de revitalisation du secteur Harwood de la Ville de Vaudreuil-Dorion et souhaite servir de levier pour le projet. Notamment, la vision de la Ville du « *village urbain* » prend en compte les éléments suivants, tout comme la vision de la MRC pour le pôle civique et du savoir :

- l'aspect patrimonial et historique du secteur;
- la présence et le potentiel de développement des axes de transport collectif et actif (gare Dorion et Route verte);

¹ « *Annexe A : Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement* », ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), gouvernement du Québec, 6 mai 2011.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- l'élaboration des critères d'implantation du site;
- la définition des critères d'intégration architecturale; et
- l'accès facilité au pôle à la clientèle régionale des différents partenaires.

LA VISION DE LA MRC DU PÔLE CIVIQUE ET DU SAVOIR ET SES OBJECTIFS

La vision première de la MRC est la création d'un pôle qui :

- répond aux besoins de la population de Vaudreuil-Soulanges;
- permet le développement d'un système de transport collectif et actif efficace;
- facilite l'accès aux services publics régionaux à pied, en vélo, en transport collectif et en automobile;
- réduit la ségrégation sociospatiale des groupes défavorisés;
- constitue un important générateur de revenus pour l'économie de la région; et
- favorise le développement de logements abordables.

Considérant les besoins pressants de la MRC et ceux de ses partenaires, la MRC est prête à emboîter le pas pour relocaliser ses locaux au sein du pôle civique et du savoir. Une telle relocalisation doit se faire de façon durable en considérant les impacts sur le milieu d'insertion. Pour cette raison, la MRC veut servir d'exemple pour **marquer le territoire par une localisation stratégique et par une facture architecturale et environnementale forte**. La MRC ne souhaite pas simplement construire un bâtiment et l'occuper, mais bien s'insérer dans un milieu de vie dynamique, améliorer l'environnement bâti et contribuer à la revitalisation du secteur.

C'est pourquoi la MRC a entrepris une étude concernant les stratégies et les potentiels d'implantation du pôle civique et du savoir à l'intérieur du secteur Harwood à Vaudreuil-Dorion. Ce secteur présente plusieurs avantages pour l'implantation du pôle au profit de la population régionale, notamment :

- la localisation au centre démographique de la MRC;
- l'accès à la gare Dorion dans un rayon d'un kilomètre;
- la desserte par le transport collectif du CIT de La Presqu'île;
- l'accès direct aux routes régionales et aux autoroutes; et
- la proximité de la Route verte.

Dans un contexte de revitalisation, il va de soi que les éléments existants, dont le patrimoine bâti et les commerces, soient intégrés au projet. En ce sens, la MRC vise à **améliorer le milieu de vie vivant et bâti** existant. Également ce secteur offre des possibilités très intéressantes en matière de revitalisation urbaine contribuant à la création d'un véritable milieu de vie :

- l'aménagement d'espaces publics et verts;
- l'implantation d'une mixité d'usages compatibles;
- l'interaction entre différents groupes sociaux;
- la mise en valeur du patrimoine bâti;
- le rappel de la proximité de l'eau;
- un design urbain assurant le confort et la sécurité des usagers; et
- le **développement du transport collectif et actif**.

La création du pôle civique et du savoir présente une opportunité hors pair de revoir l'occupation et l'utilisation du territoire. Avec les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels d'aujourd'hui, la MRC saisit cette occasion pour répondre aux objectifs du développement durable et pour intégrer des concepts inusités sur le territoire régional (desserte efficace en transport collectif et actif, mixité d'usages, transformation d'îlots de chaleur en espace vert, etc.) tout en répondant aux besoins d'une clientèle variée, comme les personnes âgées et les jeunes familles.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- la possibilité d'occuper les espaces de stationnement par des espaces verts pour réduire les îlots de chaleur;
- la forte interaction entre les résidents;
- la proximité de l'eau; et
- la présence d'une mixité d'usages à l'échelle humaine.

En outre, la MRC applaudit le vaste effort de consultation et de concertation réalisé par la Ville avec la population. Il s'agit d'un processus participatif exemplaire.

La vision de revitalisation à long terme du secteur Harwood de la Ville de Vaudreuil-Dorion sur plus de 30 ans démontre le sérieux et l'envergure du projet. Cependant, l'important exercice de planification d'aménagement et de développement doit mener à terme cette vision.

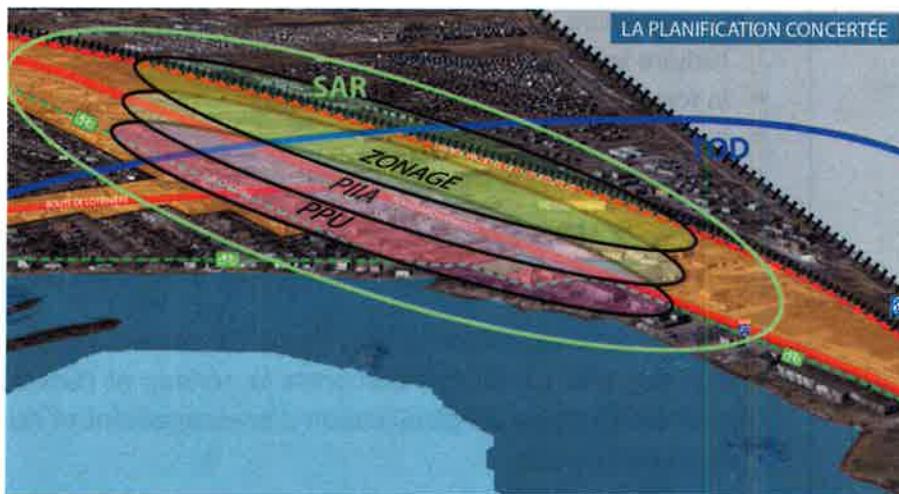
Il est donc clair que les visions de la Ville et de la MRC sont concordantes. Afin de réaliser la nôtre, la MRC veut être partenaire de cet important projet urbain. Or, nous avons plusieurs attentes envers le projet :

- 1) Tout d'abord, il est impératif que les structures existantes de transport collectif et actif soient des plus efficaces, tout en permettant l'ajout d'axes futurs. La MRC est d'avis que l'accessibilité au pôle civique et du savoir est d'une importance capitale pour l'ensemble des citoyens de Vaudreuil-Soulanges. La fluidité et l'efficacité des déplacements en transport collectif, actif et en automobile apportent leur lot d'avantages, notamment pour la création d'un milieu plus vivant et animé à toute heure de la journée.
- 2) De plus, la proposition de la Ville de réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) est essentielle pour la MRC. Cet outil urbanistique permet d'intégrer les exigences en matière d'aménagement et de développement afin d'assurer l'attractivité et le développement durable du secteur. Les outils urbanistiques de la Ville, particulièrement le PPU et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ainsi que le plan d'urbanisme et le règlement de zonage, doivent prendre en compte les éléments fondamentaux pour assurer la pérennité des investissements et la concrétisation de la vision de revitalisation sur 30 ans et plus :
 - la mixité des usages compatibles à l'échelle humaine;
 - la gestion et l'aménagement des aires de stationnement;
 - un affichage de qualité;
 - le cadre bâti patrimonial;
 - la densité d'occupation;
 - la volumétrie et le gabarit des bâtiments;
 - les espaces publics et les espaces verts;
 - le design urbain; et
 - l'accès aux plans d'eau et leur contribution au paysage du secteur.
- Tous ces éléments, une fois intégrés, contribueront à forger l'identité du secteur, à assurer son attractivité, à garantir les investissements tant publics que privés et à développer le lien d'appartenance des citoyens. La création d'un milieu de vie est impérative pour le succès de la revitalisation du secteur Harwood.

Considérant l'envergure et l'échéancier du projet, les délais de l'entrée en vigueur des outils de planification impliquent que la MRC de concert avec la Ville, pourrait mettre en place un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour assurer la pérennité des investissements publics et privés conformes à la vision de revitalisation du secteur Harwood.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges



CONCLUSION

Le projet du pôle civique et du savoir sera lancé par l'implantation des locaux de la MRC et de ses partenaires. La MRC contribuera à la revitalisation du secteur Harwood par un bâti d'architecture exemplaire et par l'amélioration de la qualité de vie du milieu. La réalisation de ce pôle passera par une planification concertée entre les partenaires. Elle se fera de façon stratégique et durable en s'articulant autour de considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles. La MRC est fière de participer au projet innovateur de la revitalisation du secteur Harwood qui profitera à toute la population de Vaudreuil-Soulanges.

CONSIDÉRANT le projet de pôle institutionnel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du boulevard Harwood de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son projet de revitalisation, la Ville de Vaudreuil-Dorion a entamé un processus de consultations publiques;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu de déposer un mémoire sur le pôle institutionnel (pôle civique et du savoir) au conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de son projet de revitalisation du boulevard Harwood.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon fait un retour sur les dossiers de la CMM et de la Couronne Sud et soulève des questions relatives aux finances, aux missions, aux mandats de la Couronne Sud et de son directeur général.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13.3. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) : POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général mentionne que le CLD n'aura pas besoin de la somme de quarante-huit mille dollars (48 000 \$) malgré la coupure de 10 % du ministère du

CA 14-12-10-14



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Par conséquent, la MRC n'aura pas à leur verser cette somme.

13.4. TOURISME DU SUROÏT : POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres que l'organisme Tourisme Suroît a un surplus accumulés de plus de cent dix mille dollars (110 000\$) et qu'une portion d'environ 40% de ce montant appartient à la MRC. À la séance du conseil de janvier 2015, les membres du conseil devront se positionner sur l'utilisation de cette somme afin d'assurer l'année de transition en tourisme.

14. CULTURE

Aucun sujet traité.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1. PISTE CYCLABLE SOULANGES : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

15.2. CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES : LETTRE D'APPUI

Monsieur le directeur général dépose la demande d'appui du Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges. Cette demande est transférée au comité sur la politique de développement social durable pour analyse. Ces recommandations seront transmises au conseil de la MRC.

15.3. CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général dépose la demande d'appui du Centre Notre-Dame-de-Fatima pour le maintien de l'affichage sur les panneaux bleus le long de l'autoroute 20. Les membres prennent acte en laissant le soin au ministère des Transports de prendre position.

15.4. MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : DÉNONCIATION À L'ÉGARD DU PROJET DE LOI 10 « LOI MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX NOTAMMENT PAR L'ABOLITION DES AGENCES RÉGIONALES » : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général dépose la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du projet de loi 10 «Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

15.5. MRC DE CHARLEVOIX : TRANSPORT DU PÉTROLE BRUT SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT : DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'appuyer** la demande de la MRC de Charlevoix au ministère des Transports concernant le transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent.

Proposition adoptée

15.6. VÉLO-QUÉBEC ASSOCIATION : ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général dépose la demande d'appui de Vélo-Québec Association concernant l'entretien de la route verte.

CA 14-12-10-15



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-12-10-16

15.7. CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL VAUDREUIL-SOULANGES : PROGRAMME D'ENGAGEMENT

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adhérer** au programme d'engagement conciliation études-travail Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée

16. RAPPORT DES ÉLUS

16.1. TAXES

Monsieur Guy Pilon dépose un document de presse faisant état de la menace du ministre Pierre Moreau de couper dans les paiements de transfert des villes de Laval et de Longueuil si elles ne renoncent pas à leur augmentation de taxes.

Monsieur le directeur général demande à la directrice générale adjointe de transmettre le document aux 23 municipalités de la MRC pour information.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

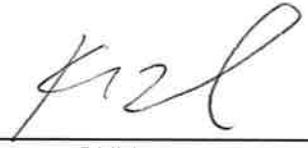
18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 14-12-10-17

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que la séance soit levée** à 14 h 36.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier